



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5129 du 21/01/2015

Convention spécifique entre les réseaux d'enseignement, l'AGERS et le  
Fonds de Sécurité d'Existence de la Commission paritaire 314 (Secteurs  
coiffure, soins de beauté et fitness)

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire et Promotion sociale

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du
- Du            au

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Convention spécifique - Visite centre  
COACH

#### Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance
- A Madame la Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances
- A Madame la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire
- A Madame la Directrice générale de l'Enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire et de promotion sociale organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et de promotion sociale organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Pour information :

- Aux services de l'Inspection
- Aux organisations représentatives des parents d'élèves

#### Signataire

Ministre /  
Administration :            AGERS - Monsieur Jean-Pierre Hubin, Administrateur général

#### Personnes de contact

Service ou Association : DREMT : Direction Relations Ecole Monde du travail

Nom et prénom	Téléphone	Email
Druart Anne	02 / 690 8428	anne.druart@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Suite à la convention cadre signée le 23 avril 2012 par le Gouvernement de la Région wallonne (représenté par Messieurs Antoine et Marcourt) et le Gouvernement de la Communauté française (représenté par Madame Simonet) avec le secteur de la Commission paritaire 314 (coiffure, soins de beauté et fitness) dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, j'ai le plaisir de vous annoncer que la convention spécifique entre le secteur, l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale sera signée le vendredi 6 février 2015.

Avec l'aboutissement de cette convention spécifique, de nombreux projets pourront se concrétiser avec une formation de qualité pour les élèves fréquentant ces options. A l'occasion de cet événement, Mesdames les Ministres Simonis et Milquet sont invitées ainsi que les signataires de la convention et les écoles concernées par ce secteur.

Les représentants du secteur vous accueilleront de 10 h à 13 h, au centre de formation COACH de Bruxelles. A l'issue de la prise de parole de Monsieur Jean-Luc Dumont, Président du Fonds d'existence CP 314 et UBK/UCB, la visite du centre sera organisée et un drink clôturera la séance.

Le centre ne pouvant accueillir qu'un nombre limité de personnes, il vous est demandé de réserver par courriel (en mentionnant le nombre de personnes, fonctions, coordonnées) pour le 23 janvier au plus tard auprès des personnes suivantes :

- Pour l'enseignement organisé par le WBE : philippe.leidinger@cfwb.be
- Pour l'enseignement de promotion sociale WBE : francoise.delattre@cfwb.be
- Pour le CPEONS : anne.ligot@cpeons.be
- Pour le SeGEC : nathalie.bazdoulj@segec.be
- Pour la FELSI : valerie.leonet@felsi.eu

Pour d'autres précisions, vous trouverez en annexe la lettre d'invitation du secteur.

En vous remerciant de l'intérêt porté à ce partenariat, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre Hubin

A l'attention de :

**Madame Joëlle Milquet**

Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

**Madame Isabelle Simonis**

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la  
Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Gand, le 19 janvier 2015

**OBJET : Invitation à la signature de la Convention spécifique entre les Réseaux d'enseignement, l'AGERS et le Fonds de Sécurité d'Existence de la Commission Paritaire 314**

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames les Ministres,

En exécution de la Convention cadre de collaboration en matière de formation, d'insertion professionnelle et d'enseignement dans le Secteur de la Commission Paritaire 314 de la Coiffure, des Soins de Beauté et de Fitness en Région wallonne et en Communauté française, un groupe de travail a été mis en place à la demande de Madame Marie-Martine Schyns, alors Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, pour la rédaction d'un projet de convention spécifique entre les représentants dudit Secteur, de l'A.G.E.R.S. et des réseaux d'enseignement.

Ce projet ayant reçu l'aval de toutes les parties signataires, j'ai le plaisir, au nom du secteur de la Commission paritaire 314 de vous convier à la signature de la Convention citée en objet le vendredi 06 février 2015 à 10h00.

Nous sommes honorés de vous recevoir dans les locaux de notre centre de formation Coach à Bruxelles.

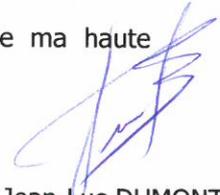
**Vendredi 06 février 2015 à 10h00**

*Centre COACH, 136 rue Marguerite Bervoets - 1190 Bruxelles*



- 
- 10h00 Accueil et présentation de la convention et de ses objectifs par Jean-Luc Dumont, Président du FSE CP314 et UBK/UCB
  - 10h30 Allocution des Ministres de l'Education, Mme Joëlle Milquet et de l'Enseignement de promotion sociale, Mme Isabelle Simonis
  - 11h30 Visite du centre COACH
  - 12h00 Drink

Veillez agréer, Madame la Vice-Présidente, Mesdames les Ministres, l'expression de ma haute considération.



Jean-Luc DUMONT  
Président du Fonds de Sécurité d'Existence CP 314  
Président de Coiffure.org by UBK/UCB

